

Rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique conjointe portant sur la révision allégée et la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de RICHEMONT

Suite à l'enquête publique sur le projet de révision allégée et de modification du Plan Local d'Urbanisme qui a été menée du mardi 22 septembre au vendredi 23 octobre 2020, M. Gérard GUILLAUME, Commissaire Enquêteur désigné par le Président du tribunal administratif de Strasbourg a rédigé un rapport et des conclusions motivées.

Ce rapport sera consultable pendant un an.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de la révision allégée et de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Richemont ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique conjointe, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les dossiers soumis à enquête et le rapport du Commissaire Enquêteur, accompagné de ses conclusions, sont accessibles sur le site de la commune de Richemont.

Une version dématérialisée du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur est également consultable sur le site <https://www.registredemat.fr/modification-revision-plu-richemont>